

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'ignore si le gouvernement tchécoslovaque se livre présentement à de telles activités au Canada. Mon honorable ami fait peut-être allusion au fait que le gouvernement de la Tchécoslovaquie ne s'est pour l'instant pas montré disposé à signer une entente avec le Canada au sujet du problème de la double nationalité. Ce pays est lié par une telle entente avec les États-Unis, mais cet accord date d'avant l'arrivée des communistes au pouvoir et, depuis, le gouvernement communiste n'en a signé aucun autre. Le gouvernement poursuit ses efforts afin d'en arriver à une entente avec ce pays.

● (1450)

LES FORMALITÉS RELATIVES À L'OBTENTION DE PASSEPORTS TCHÉCOSLOVAQUES

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Le ministre sait évidemment qu'il y a eu des négociations avec le gouvernement depuis pas mal de temps, je dirais depuis 1979. Le ministre sait-il que des passeports tchécoslovaques sont délivrés à des personnes d'origine tchèque et slovaque qui résident au Canada pour leur permettre d'aller en voyage en Europe de l'Est et que ces personnes doivent remplir un long questionnaire contenant des questions indiscrettes, et qu'elles doivent se soumettre à une entrevue menée par un membre du service diplomatique tchécoslovaque et signer une déclaration d'allégeance à la république socialiste de Tchécoslovaquie? Pourquoi a-t-on supprimé de la loi sur la citoyenneté canadienne en 1976 la disposition qui avait un effet très salubre et protégeait les citoyens canadiens d'origine tchécoslovaque et d'autres nationalités contre des usages qui sapent la souveraineté de notre pays?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député et moi en savons à peu près autant que les députés d'alors au sujet de ce qui est arrivé à la loi sur la citoyenneté canadienne. Si mes souvenirs sont bons, j'étais le seul membre du comité à m'opposer à ces changements. Tous les autres députés, ceux de son parti et du mien, étaient d'accord. Je me demande si c'est bien à moi qu'il faut adresser cette question. Je garantis au député que nous faisons de notre mieux pour protéger les citoyens canadiens qui se trouvent dans une situation désagréable.

LES FONCTIONNAIRES VOYAGEANT AVEC DES PASSEPORTS NON CANADIENS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Je ne suis pas certain qu'il ait écouté les questions précédentes, mais je m'adresse à lui en sa qualité de premier ministre et de président du comité ministériel de la sécurité et du renseignement. Pourrait-il nous dire si le gouvernement actuel a pour politique de permettre à des fonctionnaires fédéraux et à des employés de sociétés de la Couronne, ainsi qu'à des représentants d'industries ayant des contrats de la

Questions orales

Défense, de se rendre dans des pays de l'Est sans leur passeport canadien—on suppose qu'ils sont tous des Canadiens—mais munis de passeports délivrés par un pays communiste qui affirme qu'ils sont citoyens de ce pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le député a raison, je n'ai pas écouté les questions précédentes. Je vais me renseigner.

LES RISQUES D'ORDRE JURIDIQUE QUE PRENNENT LES VOYAGEURS MUNIS DE PASSEPORTS TCHÉCOSLOVAQUES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Si le premier ministre n'écoutait pas, je poserais alors ma question supplémentaire au solliciteur général. Je me demande s'il est au courant de ces pratiques et s'il juge ce comportement compatible avec le maintien de ces personnes dans des postes stratégiques. Enfin, le solliciteur général a-t-il l'intention de préciser à l'intention de ceux qui peuvent être tentés de se soumettre au chantage du régime tchécoslovaque, qu'ils s'exposent à saper la souveraineté du Canada et à enfreindre la loi sur l'emploi dans la Fonction publique ainsi que l'article 3 de la loi sur les secrets officiels?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, bien sûr, nos services de sécurité suivent toujours de près la question de sécurité nationale soulevée par le député. Je suis au courant de cas précis où des Canadiens à double nationalité ont été harcelés par des gouvernements étrangers qui ont exercé sur eux des pressions d'une manière ou d'une autre. Je profite de l'occasion pour confirmer aux députés, comme je l'ai déjà fait dans le passé à l'extérieur des Communes, que le gouvernement s'intéresse au problème.

Il est à espérer que tous les détenteurs de documents de citoyenneté canadienne ou de passeports qui ont aussi en leur possession des passeports de pays d'Europe de l'Est ou d'ailleurs, voudront bien porter à l'attention du gouvernement toute forme de pression exercée sur eux par des agents de gouvernements étrangers.

* * *

LE BUDGET

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre se rendra compte qu'au fur et à mesure que les Canadiens connaîtront et comprendront mieux son budget, ils seront de plus en plus embrouillés et leurs protestations iront en s'accroissant. Si le ministre a dans son budget la confiance qu'il dit serait-il disposé à le renvoyer immédiatement au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, qui pourrait l'étudier et convoquer des témoins afin de connaître les réactions de la population? Ainsi, nous pourrions voir quels sont les avantages de ce budget et en comprendre clairement toutes les répercussions.